



Réglement Classic Rallye de Champagne 2018



L'association **REIMS CHAMPAGNE VEHICULES HISTORIQUES SPORTIFS**
BP 44 - 51683 - REIMS Cedex 2 - Tél. (+33)6 16 59 18 98 (R.C.V.H.S.)
présentent le :

8^{ème} CLASSIC'RALLYE de CHAMPAGNE VHR 2018 **19, 20 et 21 Octobre 2018**

PROGRAMME - HORAIRES

PARUTION DU REGLEMENT

Lundi 16 Juillet 2018

CLOTURE DES ENGAGEMENTS

Mercredi 10 Octobre 2018 minuit (date de poste)

ACCUEIL des Equipages -VERIFICATIONS

DOCUMENTS et VEHICULES de 13 h. à 19h.30
de 7 h. à 8h.00

REIMS-TINQUEUX-Hôtel NOVOTEL - Route de Soissons

Vendredi 19 Octobre- Hall-Réception de l'hôtel

Samedi 20-Hall-Réception de l'hôtel - Tél.utile : 06 16 59 18 98

DEPART du Prologue (Facultatif) : 1^{ère} voiture 16h00

Remise Road-Book 10 minutes avant heure de Départ de chaque équipage

REIMS-TINQUEUX Vendredi 19 Octobre 2018 – Hôtel NOVOTEL

Départ dans l'ordre du passage au Vérifications

BRIEFING PILOTES ET COPILOTES 8h.45

Remise Road-Book 10 minutes à chaque équipage à l'issue du Briefing

REIMS - Samedi 20 Octobre 2018 – Hôtel NOVOTEL

DEPART de la 1^{ère} ETAPE : 1^{ère} voiture 9h30

REIMS-TINQUEUX Samedi 20 Octobre 2018 – Hôtel NOVOTEL

DEPART DE LA 2^{ème} ETAPE : 1^{ère} voiture 14h45

Remise Road-Book 20 minutes avant heure de Départ de chaque équipage

En Tardenois – Domaine au cadre naturel

DEPART DE LA 3^{ème} ETAPE : 1^{ère} voiture 19h00

Remise Road-Book 20 minutes avant heure de Départ de chaque équipage

Village champenois passionné d'automobile

ARRIVEE DE LA 3^{ème} ETAPE : 20h30

Espace «Jorgito» à TAISSY

Parc Gardiéné non Fermé à compter de 21h30 :

REIMS-TINQUEUX-Hôtel NOVOTEL - Route de Soissons

PUBLICATION DES RESULTATS de la Journée :

Espace «Jorgito» à TAISSY pendant le dîner

Ouverture du Parc Départ : 7h.30

Dimanche 21 Octobre 2018 – TINQUEUX

DEPART DE LA 4^{ème} ETAPE : 1^{ère} voiture 8h30

REIMS-TINQUEUX-Hôtel NOVOTEL - Route de Soissons

ARRIVEE DE LA 4^{ème} ETAPE : 13h00

REIMS-TINQUEUX-Hôtel NOVOTEL - Route de Soissons

Maison de l'Automobile – TINQUEUX - GRAND REIMS

PUBLICATION DES RESULTATS : 30mn

Après l'arrivée du dernier concurrent.

Dimanche 21 Octobre 2018 – TINQUEUX

Maison de l'Automobile – TINQUEUX - GRAND REIMS

REMISE DES PRIX : Pendant la réception/Déjeuner

Dimanche 21 Octobre 2018 – TINQUEUX

Maison de l'Automobile – TINQUEUX - GRAND REIMS

PERMANENCE DU RALLYE

La permanence du rallye se tiendra au siège de l'Association
Jusqu'au Vendredi 24 Octobre 2014 – 14h00

R.C.V.H.S Maison des Association 51430 TINQUEUX

Tél. 03.26.47.70.20 et 06.16.59.18.98 (jc LEUVREY)

Adresse Postale : BP 44 - 51683 – REIMS Cedex 2

Mail : contact@rcvhs.fr

A partir du 19 Octobre 2018-10h00 : Réception de l'Hôtel NOVOTEL de REIMS-TINQUEUX - Tél utile : 06.16.59.18.98 (jc LEUVREY)

TABLEAU OFFICIEL D’AFFICHAGE

Samedi 20 jusqu'à 11h00 : Réception de l'Hôtel **NOVOTEL** - Route de Soissons

Samedi 20 à compter de 20h00 : Espace «Jorgito» à TAISSY

Dimanche 21 Maison de l'Automobile – TINQUEUX - GRAND REIMS

www.rcvhs.fr

Extrait du REGLEMENT PARTICULIER

GENERALITES

Article 1P- ORGANISATION

L'ASSOCIATION REIMS CHAMPAGNE VEHICULES HISTORIQUES SPORTIFS organise en qualité d'organisateur Technique les 19, 20 et 21 Octobre 2018, en collaboration avec l'Association Sportive Automobile FFSA «Région de Chaumont» un rallye de régularité historique sur Routes Ouvertes, dénommé

8^{ème} CLASSIC'RALLYE de CHAMPAGNE VHR 2018

Le présent règlement et le Rallye sont conformes aux Règles Techniques de Sécurité RALLYES SUR ROUTES OUVERTES (RTS) Du 27 Novembre 2017 et aux Articles R 331-45-1 du Code du Sport modifié par le Décret 2017-1279 du 9 Août 2017 et aux Articles A 331-16 et A 331-18 du Code du Sport modifié par l'arrêté du 24 Novembre 2017, donc soumis à Autorisation. Le Classement sera basé sur le contrôle de la Régularité des équipages et ne prendra en aucun cas en compte la recherche d'une vitesse maximale mais seulement la réalisation d'une vitesse moyenne qui ne sera jamais supérieure à 50Km/h.

COMITE D'ORGANISATION

Jean-Claude LEUVREY Président de l'Association REIMS CHAMPAGNE VEHICULES HISTORIQUES SPORTIFS (R.C.V.H.S.)
Christian MARTIN Président de l'ASA «REGION de CHAUMONT»
Jean-Pierre CHAURE et Alain JEANTILS Présidents délégués du Comité d'organisation en qualité de Responsables du Parcours
Marie-Jo et Anne COUTURIER et tous les membres du Comité Directeur de l'Association RCVHS
Avec les bons conseils de nos Amis **Jean CONREAU et Josep Maria CARRERAS** de la Société **BLUNIK**.

ORGANISATEUR TECHNIQUE :

Jean-Claude LEUVREY, Président et agissant pour le compte de L'ASSOCIATION REIMS CHAMPAGNE VEHICULES HISTORIQUES SPORTIFS (RCVHS) Tél. 06 16 59 18 98 – Email : jcleuvrey.robert@wanadoo.fr

OFFICIELS de l'EPREUVE

Directeur de Course	Christian MARTIN	Lic.35423/0328
Commissaire Sportif (également dédié à la surveillance des moyennes)	Michel POIVEY	Lic.12507/0328
Commissaire Sportif CHARGE DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS	Jean-Claude LEUVREY	Lic. 88/0315
Commissaire Technique	Jean-Michel DESSE	Lic. 5538/0112
Responsable Classements	BLUNIK	

S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocations, les classements et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site officiel

www.rcvhs.fr

1)VERIFICATIONS, elles auront lieu à REIMS-TINQUEUX-Hôtel NOVOTEL - Route de Soissons

DOCUMENTS et VEHICULES de 13 h. à 19h.30 **Vendredi 19 Octobre- Hall-Réception de l'hôtel**
de 7 h. à 8h.00 **Samedi 20-Hall-Réception de l'hôtel - Tél.utile : 06 16 59 18 98**

Il est nécessaire pour chaque équipage de présenter aux vérifications :

Administratives : -Permis de conduire en cours de validité pour le conducteur

-Un certificat médical (visite simple) de non contre-indication à la participation à une épreuve de régularité sur routes ouvertes ou une licence délivrée par une ASN pour l'année en cours
-Une autorisation parentale pour l'équipier mineur âgé de 15ans minimum au jour du Rallye
-Carte Grise du Véhicule (fournir la photocopie qui servira à départager les ex-aequo), son attestation d'assurance et Vignette du Contrôle Technique

Techniques : - feux, Klaxon, cric, roue de secours et maintien de batterie en parfait état de fonctionnement

-un triangle de sécurité et d'un gilet réfléchissant par membre d'équipage

-un extincteur (1kg) **solidement fixé** (date de péremption non échue)

-Ceinture de sécurité : elles sont obligatoires si véhicule muni d'origine des points d'ancrage

TOUS les APPAREILS de NAVIGATION SONT AUTORISES

2) ASSURANCES

Le RCVHS a souscrit une **police d'assurance** en conformité avec les articles **R 331-30** et **A 331-32** du **CODE du SPORT**.

3) DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Toute personne souhaitant participer au **8^{ème} CLASSIC'RALLYE de CHAMPAGNE VHR 2018** doit envoyer au Secrétariat du Rallye le formulaire d'engagement joint au présent règlement, dûment rempli, avant le (cachet de la poste faisant foi)

Mercredi 10 Octobre 2018.

La demande d'engagement devra être accompagnée des photocopies de la Carte Grise du véhicule engagé et du permis de conduire du conducteur.

Les détails concernant le/s équipiers peuvent être communiqués jusqu'aux vérifications administratives.

Le nombre d'engagés est fixé à 80 véhicules

Les droits d'engagement pour un équipage composé de 2 personnes sont de :

460 €uros avec la publicité facultative des organisateurs – 420€ avant le 8 Septembre pour les concurrents du VOSGES CKLASSIC RALLYE 2018 et les sociétaires du RCVHS.

Pour être validés, les bulletins d'engagement doivent être impérativement accompagnés du chèque des droits d'engagement à l'ordre du RCVHS. Ces chèques seront mis à l'encaissement le 25 Octobre 2017. Toutefois malgré les frais déjà engagés, RCVHS remboursera ces droits d'engagement dans le cas où le rallye n'aurait pas lieu et pour les forfaits déclarés par Mails, fax ou courrier au RCVHS reçus 3 jours avant l'épreuve soit le **Mercredi 17 Octobre 2018**.

Pour les équipages qui le souhaiteraient, nos coordonnées bancaires sont :

RIB :15135 20590 08104317260-78 IBAN : FR76 1513 5205 9008 1043 1726 078

Ces droits d'engagement comprennent :

- La prime d'assurance souscrite par l'organisateur en conformité avec les articles **R 331-30** et **A 331-32** du **CODE du SPORT**,
- 1 **Road-Book précis en fléché-métré** (sans «pièges») avec Zone d'étalonnage
- 2 plaques «Rallye»,
- 2 Panneaux de portière,
- La fourniture du transpondeur BLUNIK,
- Le cadeau souvenir
- Café ou verre d'accueil pendant les Vérifications Vendredi soir et Samedi Matin,
- Les pauses champenoises sur le parcours,
- 2 déjeuners buffet pour l'équipage le Samedi midi,
- 2 Dîners à **l'espace «Jorgito»** le Samedi soir,
- 2 invitations au déjeuner de clôture pendant lequel aura lieu la remise des prix **Maison de l'Automobile –**

TINQUEUX - GRAND REIMS

NE SONT PAS COMPRIS :

- Restauration et hébergement pour la nuit du 19 au 20 Octobre et l'hébergement pour la nuit du 20 au 21 Octobre qui font l'objet d'une proposition sur document joint **Dans l'un des Hôtels du Groupe soit NOVOTEL – IBIS et IBIS BUDGET.**

et

- **Dans le but d'améliorer le système de prise de temps, chaque voiture sera équipée de Chronos hyperfréquences BLUNIK (nombreuses prises de Temps possible dans chaque Test de régularité).** Ces Chronos hyperfréquences seront fournis lors des vérifications techniques en échange d'un **chèque de caution de 100€**. Ils devront être présents à dans la voiture sur toute l'épreuve. Ces Chronos hyperfréquences seront récupérés par BLUNIK en fin de rallye, le chèque de caution rendu à cet instant. Les concurrents ayant abandonné et n'ayant pas pu rejoindre REIMS-TINQUEUX devront les restituer sur la route à tout officiel de l'épreuve ou les faire parvenir par courrier au siège du club avant le 10 Novembre. Chaque **Chrono hyperfréquences** non restitué à cette date sera facturé 100€, le chèque de caution mis à l'encaissement.

4) VOITURES AUTORISEES :

- Dans la catégorie «Régularité historique», les véhicules régulièrement immatriculés avant le 31/12/1990.

- Avec un classement distinct, dans la catégorie «Véhicules de Grand Tourisme et d'exception» les véhicules régulièrement immatriculés entre le 01/01/1991 et le 31 Décembre 1998, dans la mesure où ils représentent (choix à l'appréciation de l'organisateur) un caractère exceptionnel basé sur un historique sportif ou sur la rareté du modèle.

5) DESCRIPTION

Le 8^{ème} CLASSIC'RALLYE de CHAMPAGNE VHR 2018 représente :

- Un parcours d'une longueur totale d'environ : 450.00 Kms environ divisé en 4 Etapes et un prologue facultatif de 100Kms environ , dont
- 180 Kms (hors prologue) environ de Zones de Régularité (**ZR**) sur voies ouvertes à la circulation publique,

En tout point du parcours, les participants devront se conformer aux prescriptions du Code de la Route, des Agents de l'Etat ou de la Force Publique, ainsi qu'aux prescriptions figurant dans les différents arrêtés y compris municipaux.

Toute reconnaissance étant interdite,

en dehors des débuts et fins d'Etape figurant dans le présent règlement, l'itinéraire horaire restera secret jusqu'à la mise à disposition au CH de début d'étape des Road-Books de chaque étape.

La moyenne à réaliser sur l'ensemble du parcours ne pourra excéder 50 Km/h. Dans les Tests de Régularité, afin de garantir la sécurité de l'ensemble des usagers de ces voies ouvertes à la circulation publique et des participants, l'organisateur technique adaptera la vitesse moyenne imposée au profil de la route et aux endroits traversés, une ou plusieurs fois par Tests si nécessaire, sans que la moyenne à réaliser sur l'ensemble du Test ne dépasse 50Km/h.